



2e Rapide de rentrée du LUC Echiquier du Nord
Dimanche 22 septembre 2024

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : Organisation - Inscription

Le tournoi est organisé par le club « LUC Echiquier du Nord » et se déroule dans les locaux du club : ancien collège Camus 265 rue du Mal-Assis, 59000 LILLE.

Le Président du comité d'organisation est M. Jean-Jacques FLAHAUT. Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE. Les joueurs étrangers doivent avoir un identifiant FIDE.

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : Déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 9 rondes aux horaires suivants :

Ronde 1 : 10h00	Ronde 4 : 13h00	Ronde 7 : 15h30
Ronde 2 : 10h45	Ronde 5 : 13h45	Ronde 8 : 16h15
Ronde 3 : 11h30	Ronde 6 : 14h30	Ronde 9 : 17h00

Cérémonie de clôture : 18h00

La cadence de jeu est de 12min + 3 sec/coup.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur le jour du tournoi.

Le délai de forfait est de 0 minute : un joueur qui n'est pas à sa place au lancement de la ronde perdra sa partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

L'article A.5 s'applique pour l'ensemble de la manifestation.

Article III : Droits d'inscription

Seniors, seniors plus et vétérans : 10 euros

Jeunes de moins de 20 ans (au 01/01/2025) : 5 euros

Article IV : Pointage

Le pointage est obligatoire et s'effectue le **dimanche 22/09 de 9h00 à 9h45**. Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1, les joueurs dont l'inscription est réglée et confirmée par pointage avant 9h45.

Article V : Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral (Règle C.04) à l'aide du logiciel PAPI homologué par la Fédération Française des Echecs et conçu par Erick MOURET.

Article VI : Classement - prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre **le Buchholz tronqué** (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), **la performance** puis **le Buchholz**. Tous les prix sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.

→Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex-aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée avant la ronde 5 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article VII : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Jean-Michel LEBRET Arbitre Fide. Il est assisté de M. Stéphane FAURE, Arbitre Fédéral Club, stagiaire Arbitre Fédéral Open.

Article VIII : Comportement des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre.

La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ».

Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie. Les cigarettes électroniques sont interdites dans le bâtiment.

Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi. Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Article IX : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer.

Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé du responsable de l'organisation et de deux joueurs.

L'organisateur



**LILLE UNIVERSITÉ CLUB
ECHIQUIER DU NORD**
180, avenue Gaston Berger
59000 LILLE
<http://lilleedn.free.fr>

L'arbitre principal

